

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26.07.2013**

DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Bruno Rott secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.05.2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 23.05.2013

2. TARIFS DES BACS A ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note et retient les tarifs TTC pour bacs à ordures ménagères comme suit :
 - 120 litres : 36,74 €
 - 240 litres : 51,44 €
 - 1100 litres : 337,46 €

- se réserve le droit de réviser les tarifs à chaque nouvelle commande

3. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE REFECTION AUX WC GARCONS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire détaille les travaux complémentaires de réfection à effectuer aux WC garçons de l'école élémentaire :

- création d'une rigole pour l'évacuation de l'eau en chape ;
- pose d'un siphon de sol.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide la réalisation des travaux ;
- note les devis estimatifs des entreprises Bernecker de Lembach pour un montant H.T. de 1 167,65 € et Schmitt de Woerth pour un montant H.T. de 644,50 € ;
- confie les travaux aux entreprises ci-dessus pour un montant total H.T. de 1 812,15 € ;
- charge le Maire de la demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat de Territoire.

4. RENOVATION ET MISE EN SECURITE DE L'ENCEINTE MUR/ESCALIER/TROTTOIR DE L'EGLISE DE NIEDERSEEBACH

Le Maire délégué de Niederseebach présente le projet de rénovation et mise en sécurité de l'enceinte mur/escalier/trottoir de l'église de Niederseebach.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend note du projet ;
- décide la réalisation des travaux en procédure adaptée ;
- note les devis estimatifs de l'entreprise Meyer pour un montant H.T. de 23 370,00 € et de l'entreprise Ruffy pour un montant H.T. de 21 997,90 € ;
- constate que l'entreprise TP Klein n'a pas donné suite à la demande de devis ;
- confie les travaux à l'entreprise Jean-Luc Ruffy d'Ingolsheim pour un montant estimatif H.T. de 21 997,90 € ;
- charge le Maire de la demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat de Territoire.

5. TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA FACADE DE L'ANNEXE DU N° 1, RUE DES FORGERONS

Le Maire, commente, prises de vues à l'appui, l'état de la façade pignon sur rue, de l'annexe du 1 rue des Forgerons et le danger immédiat présenté au regard de sa solidité pour la sécurité des passants.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- valide la mise en sécurité de la façade par la commune, avec l'accord du propriétaire, et la mise en place d'une structure bois sur attaches en câbles métalliques et poteaux d'appui à l'intérieur du bâtiment ;
- note le coup de l'opération soit TTC 570,01 € ;
- charge le Maire de faire procéder au recouvrement par le propriétaire des frais engagés par la commune.

6. REMISE A NIVEAU DU PORTAIL DU N° 90 SUITE AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE LA RUE DES FORGERONS NORD

Le Maire rappelle les travaux de rénovation de la voirie rue des Forgerons Nord et les mesures prises pour la protection des propriétés riveraines contre les coulées d'eau ; dans ce cadre, il reste à effectuer la remise à niveau du portail du n° 90.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend note du détail des travaux à effectuer :
 - dépose des anciens gonds et rebouchage ;
 - mise en place et scellement de nouveaux gonds ;
 - recoupe du portail existant ;
 - égrainage et peinture au niveau de la coupe (1 seule couche).
- charge le Maire de faire exécuter les travaux pour un coût total estimatif HT de 734,00 €.

7. PROPOSITION DE CREATION D'UN VERGER ECOLE

Le Maire,

- rappelle, que parallèlement aux acquisitions foncières effectuées dans le cadre de la réalisation de la « ZAC les Prunelles », la commune a procédé à l'acquisition, entre autres, des parcelles cadastrées provisoirement 15/122, 17/123 et 19/124, situées entre la ZAC et la route de Trimbach ;
- propose la création en 2014, d'un verger école sur ces parcelles libres d'exploitant, d'une superficie totale de 38,61 ares, en partenariat avec l'association des Arboriculteurs du Pays de Wissembourg ;
- propose d'inscrire le projet au contrat de territoire 2014 sous la thématique « environnement » en vue de l'obtention d'une subvention du CG67.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition ;
- note que la surface des parcelles concernées permettrait la plantation d'environ 60 arbres fruitiers ;
- rappelle que cette opération se veut en parfaite cohérence avec les objectifs locaux de préservation de la ceinture verte ;
- charge le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation du projet.

8. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Maire rappelle que par le passé les poteaux d'incendie ont régulièrement fait l'objet d'un contrôle dans le cadre d'exercices effectués par le corps local des sapeurs-pompiers.

Après concertation avec le chef de corps de la section locale et accord du technicien d'exploitation du syndicat des eaux de Lauterbourg et environs, Il propose de remettre en place cette pratique.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition du Maire ;
- demande la transmission, à la section locale, des règles de contrôle périodique prévues par le syndicat des eaux pour application ;
- charge le Maire de la mise en place de la procédure.

9. DIVERS

a) REMPLACEMENT LUMINAIRES A LA SALLE DES FETES

L'Adjoint au Maire, Philippe Eyermann,

- informe que l'éclairage de la petite salle côté cuisine de la salle des fêtes est une nouvelle fois tombé en panne ;
- note que vu l'âge de l'installation les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché, que par conséquent il est nécessaire de remplacer les anciens luminaires et reprendre le câblage de l'installation ;
- propose de faire procéder à la réfection urgente de l'éclairage de la petite salle côté cuisine et d'intégrer dans la commande la réfection de l'éclairage de la petite salle côté ouest.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition de l'Adjoint au Maire ;
- prend connaissance des devis de l'entreprise Laeuffer pour un montant HT de 2210,00 €/salle et de l'entreprise TVM Service pour un montant HT de 2431,52 €/salle ;
- retient l'offre de la société TVM Service de Wissembourg ;
- charge le Maire de commander les travaux de réfection pour les deux salles ;

b) INFORMATIONS AU CM

- PLUI : rapport final de l'enquête publique
- ZAC LES PRUNELLES : commercialisation des terrains
- RUE TRAVERSIERE : attribution des marchés
- VEILLE SANITAIRE : note d'information de l'ARS

Le Maire
Théo Schimpf